

Avis de convocation / avis de réunion

GL EVENTS

Société Anonyme au capital de 93 610 844 euros
Siège social : 59 Quai Rambaud – 69002 LYON
351 571 757 RCS LYON

AVIS DE CONVOCATION

Mmes et MM les actionnaires sont convoqués en assemblée générale mixte, le jeudi 24 mai 2018 à 10 heures 00 à la Cité Internationale de Lyon – 10, quai Charles de Gaulle - 69006 LYON à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I. Ordre du jour à caractère Ordinaire

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et des dépenses et charges non déductibles fiscalement ;
2. Quitus aux administrateurs ;
3. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
4. Affectation du résultat de l'exercice ;
5. Option pour le paiement du dividende en actions ;
6. Approbation des conventions et engagements conclus et/ou autorisés figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés ;
7. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Anne-Sophie GINON ;
8. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Anne-Céline LESCOPI ;
9. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Caroline WEBER ;
10. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Erick ROSTAGNAT ;
11. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas de TAVERNOST ;
12. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Marc MICHOUILLIER ;
13. Renouvellement du mandat d'administrateur de la société AQUASOURCA ;
14. Ratification de la nomination de Madame Giulia VAN WAEYENBERGE faite à titre provisoire par le Conseil d'administration ;
15. Ratification de la nomination de Monsieur Daniel HAVIS faite à titre provisoire par le Conseil d'administration ;
16. Nomination de Monsieur Emmanuel CHAVERNEL en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement du Commissaire aux Comptes suppléant décédé ;
17. Approbation des principes et critères de détermination de la rémunération et des avantages de toute nature attribuables aux Président Directeur Général et Vice-Président ;
18. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général Délégué ;
19. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à M. Olivier FERRATON, Directeur Général Délégué ;
20. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder au rachat d'actions propres de la Société ;

II. Ordre du jour à caractère extraordinaire

21. Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital de la Société par annulation des actions détenues en propre par la Société ;
22. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
23. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public ;
24. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier ;
25. Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale ;
26. Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre ;
27. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
28. Limitation globale des délégations ;
29. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;

30. Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société en faveur des salariés de la Société et de certaines sociétés et groupements qui lui sont liés ;

31. Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise en application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce ;

32. Mise en harmonie des articles 12, 16, 20, 25 et 26 des statuts de la Société.

III. Pouvoirs

33. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions possédés par eux. Tout actionnaire pourra se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, ou par son partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou encore par toute autre personne physique ou morale de son choix ou voter par correspondance.

Conformément à l'article R 225-85 du Code de commerce, seuls seront admis à assister à l'assemblée, à voter par correspondance ou à s'y faire représenter, les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'inscription en compte des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit le **22 mai 2018 à zéro heure**, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, CM-CIC Securities, Département Emetteurs, 6 avenue de Provence, 75441 Paris Cedex 09, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L 211-3 du Code monétaire et financier, teneur de leur compte titres.

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L 211-3 du Code monétaire et financier doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Un formulaire unique de vote par correspondance et de procuration est tenu à la disposition des actionnaires au siège social de la Société, ou peut être demandé par lettre simple à l'attention de Monsieur Erick ROSTAGNAT ou à CM-CIC Securities, Département Emetteurs, 6 avenue de Provence, 75441 Paris Cedex 09, ou par fax au + 33 (0)4 26 20 42 00 ou courrier électronique à l'adresse suivante : info.finance@gl-events.com. Il sera fait droit à toute demande reçue ou déposée au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en considération que si ces derniers, dûment complétés et signés, sont parvenus au siège social de la Société à l'attention de Monsieur Erick ROSTAGNAT ou à CM-CIC Securities, trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Les propriétaires d'actions au porteur devront accompagner leur formulaire de l'attestation de participation délivrée par un intermédiaire mentionné à l'article L 211-3 du Code monétaire et financier.

Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation en renvoyant le formulaire signé et numérisé par voie électronique, accompagné de la photocopie recto verso de sa carte d'identité et le cas échéant de son attestation de participation, au siège social de la Société, à l'attention de Monsieur Erick ROSTAGNAT ou par fax au + 33 (0)4 26 20 42 00. La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Tout actionnaire ayant déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir, demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

Les actionnaires ayant demandé l'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour devront transmettre à la société une nouvelle attestation justifiant de l'inscription des titres dans les mêmes comptes, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Conformément aux dispositions légales, le texte des résolutions proposées à l'adoption de l'assemblée générale, le texte intégral des projets de résolutions présentées, le cas échéant, par les actionnaires, avec leur exposé des motifs, et le texte intégral des documents prévus par la loi, sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, tout actionnaire peut adresser au Président du Conseil d'administration de la société des questions écrites jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Ces questions écrites doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'administration ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante info.finance@gl-events.com. Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les modalités de participations et de vote par visioconférence ou par moyen de télécommunication n'ont pas été retenues pour la réunion de l'assemblée générale mixte. Aucun site visé à l'article R. 225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des assemblées générales sont disponibles, au siège social de la Société, dans les délais légaux, et, pour les documents visés à l'article R 225-73-1 du Code de commerce, sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.gl-events.com.